

Un sésame environnemental qu'il faut constamment mériter

Quatre communes glânoises et veveysannes se targuent d'un label Cité de l'énergie. Leurs représentants reviennent sur l'utilité de cet outil incitatif, qui doit être régulièrement renouvelé.

FRANÇOIS PHARISA/JEAN GODEL

ÉNERGIE. Une feuille de route. C'est ainsi que les responsables politiques locaux interrogés qualifient le label Cité de l'énergie. Accordé par la Confédération, dans le cadre du programme SuisseEnergie, il offre aux communes détentrices une panoplie de programmes d'encouragement et atteste de leur politique énergétique durable et efficace. En vue de l'obtention de ce label vert, celles-ci doivent fournir les preuves de leur bonne volonté dans six thématiques différentes: aménagement du territoire et construction, installations et bâtiments communaux, approvisionnement en énergie et dépollution, mobilité, organisation interne et, enfin, communication et coopération.

Un canevas clair

Chaque mesure entreprise, de la construction d'une centrale de chauffe à bois à la mise à disposition de vélos électriques, rapporte des points. Le total est comparé à un nombre de points potentiels. Si ce total égale ou dépasse 50%, la labellisation est acquise.

«Le label offre un canevas clair pour l'élaboration et la poursuite d'une politique énergétique, explique Serge Boschung, directeur du Service de l'énergie du canton. Nous ne pouvons qu'encourager les communes à faire le pas.» Dans le canton, elles sont 13 à l'avoir fait, dont six se trouvent dans le Sud (Bulle, Charmey, Romont, Siviriez, Châtel-Saint-Denis et Attalens). La labellisation est toutefois difficilement atteignable pour les petites communes. A l'image du Flon, village d'un peu plus de mille habitants, qui cherche à l'obtenir depuis plusieurs années. «Malgré nos efforts, le total de points requis reste financièrement hors de portée», raconte Raymond Devaud, syndic.

Une fois obtenu, le sésame doit être renouvelé tous les quatre ans. «Ainsi, les communes continuent de chercher des améliorations en matière de politique énergétique, commente Serge Boschung. Le label représente un outil incitatif qui sert d'accompagnement.»

Ci-dessous, des représentants des communes veveysannes et glânoises, au bénéfice du label, font le point. ■



La construction d'une centrale de chauffe à bois a été déterminante pour Châtel-Saint-Denis dans l'obtention du label Cité de l'énergie. Celui-ci a depuis été renouvelé deux fois, au prix d'importants efforts. CLAUDE HAYMOZ

Viser une société à 4000 watts en 2030

CHÂTEL-SAINT-DENIS. Pionnier dans la région Glâne-Veveyse, avec une première labellisation en 2008, le chef-lieu veveysan maintient le cap. Il a multiplié, ces dernières années, les projets à caractère écologique. Parmi les plus marquants: la construction d'une centrale de chauffe à bois, alimentant notamment le cycle d'orientation et la halle de sport triple, et la réalisation d'un centre de turbinage dans le réservoir de Maudens, permettant la production de 900 000 kWh d'électricité par année, soit l'équivalent de 225 ménages.

Les performances et capacités énergétiques de la commune seront à nouveau jugées l'an

prochain. Le programme énergétique 2016-2019 se place sous le slogan «Ensemble à Châtel-Saint-Denis, économisons l'énergie pour atteindre la société à 4000 watts d'ici à 2030».

«La barre d'exigence monte à chaque nouvel audit, explique Julien Rey, responsable endiguement et énergie auprès de la commune. L'échelle est toujours plus sévère, les points

toujours plus difficiles à obtenir.» Des points, la commune de 6000 habitants en avait accumulé 255 pour un score de 61% (50% sont nécessaires) en 2012. Elle espère faire aussi bien en 2016. «Ce calcul de points, on y pense, par

exemple quand on installe des panneaux solaires», relève le conseiller communal François Pilloud (*photo*), qui concède s'être volontiers pris au jeu, en tant que responsable du dicastère de l'énergie. Le catalogue de mesures présentée comprendra plusieurs projets d'envergure: cen-

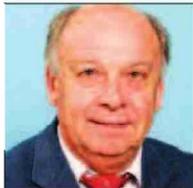


trale biomasse, remise à jour de l'ancienne centrale hydroélectrique sur la Veveysse ou encore turbinage de la rive gauche. «Mais ce que nous devons rapidement améliorer, c'est notre communication, précise encore Julien Rey. Beaucoup de citoyens ne savent pas en quoi consiste ce label Cité de l'énergie.» FP

Zéro chauffage à énergie fossile

ROMONT. Difficile à dire si la labellisation a fait progresser certains projets: peut-être bien qu'ils se seraient concrétisés, avec ou sans label. «C'est plus au niveau des intentions que l'on sent une certaine influence», observe le conseiller communal Heinz Krattinger (*photo*), en charge de l'environnement: «Ça nous a permis de comprendre la nécessité de prendre certaines décisions en fonction de considérations environnementales.» Quoi qu'il en soit, Romont, labellisé en 2011, vient d'obtenir le renouvellement, pour quatre ans, de sa certification. Parmi les décisions emblématiques, Heinz Krattinger évoque l'étude de l'extension à l'ensemble du territoire du chauffage à distance existant. Il sera déjà mis en place dès cette année dans la ville historique.

Mais à terme, Romont vise tout bonnement le zéro chauffage à énergie fossile (mazout,



gaz) sur l'ensemble de son territoire, tant pour les bâtiments publics que privés. Pour s'approcher de cet objectif ambitieux, le chef-lieu l'a intégré dans la révision de son PAL dont le dossier sera déposé prochainement à Fribourg. «Les alternatives existent, assure Heinz Krattinger. Une prise de conscience a eu lieu, sans aucune révolution. Par exemple, même si le chauffage à distance coûte une certaine somme, les gens en ont compris l'intérêt.»

D'autres mesures concernent, comme ailleurs, l'éclairage public, l'encouragement à l'achat de vélos électriques (prime de 200 francs) ou encore le contrôle systématique de la conformité d'un bâtiment en construction au permis de construire. Reste la question délicate du nouveau plan de stationnement dans le dernier chef-lieu fribourgeois encore gratuit: rien n'est décidé, mais les différentes variantes à l'étude font grincer des dents, aussi bien auprès des résidents que des commerçants. JnG

«Le label permet de tenir une ligne»

ATTALENS. Certifiée Cité de l'énergie depuis 2010, la commune veveysanne a obtenu, en décembre dernier, le renouvellement du sésame environnemental pour quatre ans supplémentaires.



«Pour ce faire, nous avons notamment repensé l'éclairage public», relève Luciane Lapierre (*photo*), conseillère communale en charge du dicastère de l'énergie, de l'environnement et des transports. Energi-

vores et moins efficaces, les ampoules fluo-compactes, contenant du mercure, qui équipaient les luminaires publics, ont été remplacées par des ampoules à LED. «Courant 2015, les néons des bâtiments scolaires seront également supprimés au profit du LED», ajoute la présidente de la commission énergie de la commune. En outre, les lampadaires publics sont éteints toutes les nuits, entre 1 h et 5 h, dans tous les quartiers. Seuls les réverbères en

bordure des routes cantonales et des passages piétons demeurent alimentés, sécurité oblige.

Les particuliers sont aussi invités à participer à l'effort énergétique. Dans cette optique, un fonds de subventions pour la promotion des énergies renouvelables a été créé en 2011.

«Nous subventionnons chaque installation de pompe à chaleur et de chauffage à bois, à hauteur de mille francs. De même, 200 fr. au mètre carré sont accordés pour l'aménagement de panneaux solaires thermiques. En 2013, 10400 fr. ont été alloués en ce sens.» Ces mesures incitatives semblent porter leurs fruits. Depuis l'instauration du fonds, plus de 1500 m² de panneaux solaires ont été installés. Pour comparaison, entre 1999 et 2011, le chiffre se montait à 750 m². «Sans les échéances et les objectifs fixés par le label, ces mesures auraient été plus difficilement réalisables. La labellisation permet de maintenir une ligne directrice au sein de la politique énergétique de l'Exécutif.» **FP**

La suite devrait se faire à l'échelon régional

SIVIRIEZ. Labellisée depuis 2011, la commune travaille à son nouvel audit qui aura lieu durant l'année. Pour le syndic Michel Mauron (*photo*), l'un des aspects les plus intéressants du label Cité de l'énergie est la comptabilité énergétique



des bâtiments sous contrôle: «On dispose de la vision, mois après mois, de nos consommations.» Avec, à la clé, des économies d'énergie, mais aussi financières: l'an dernier, après une baisse de production des panneaux

solaires, un problème de connexion a été vite repéré et vite réparé.

Le village de 2150 habitants s'est lancé dans l'aventure en même temps qu'il projetait sa centrale de chauffage à distance, pour l'heure utilisée à 70% de sa capacité. «Le Conseil communal avait pris conscience des potentiels d'économies, y compris financières», témoigne Michel Mauron. Lui-même technicien à

Groupe E, il connaissait bien la problématique de l'éclairage public, un domaine où le Conseil communal glânois a fait œuvre de pionnier (80% de l'éclairage est coupé durant la nuit). Mais le village octroie aussi des subventions pour les panneaux solaires: ainsi, durant la seule année 2013, plus de 2 mètres carrés par habitant ont été installés. A ce jour, le parc est de plus de 6000 m². La population suit.

La suite? «Ça relèvera plus du détail, reconnaît Michel Mauron. Pour un village de notre taille, on ne peut pas aller beaucoup plus loin.» Surtout, si de nouveaux projets devaient voir le jour, ils se feraient à l'échelon de toute une région. Comme la participation à un groupe de travail intercommunal planchant sur l'opportunité de parcs éoliens. Ou la construction d'une centrale à biogaz: «L'idée est à l'étude, la matière première existe», relève Michel Mauron. Le réseau de distribution aussi puisque Frigaz a décidé de l'étendre dans la zone. **JnG**